



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt six

Présents : 27

Le 21 mai

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
15 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Donald GIGAN (arrivé à 18h20) qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-Jacques QUILLVERE qui a donné pouvoir à Rachelle LOSTANLEN, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Laurie PETERS

N° D_2026_05_21_27

Objet : CESSION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A LA VILLE – BOULEVARD THIERRY D'ARGENLIEU

La société C2B, représentée par Monsieur Joachim VELOSO, a un projet de construction d'un immeuble à usage de logements (6), boulevard Thierry d'Argenlieu. C

Pour mener à bien ce projet, Monsieur VELOSO se porte acquéreur d'une bande de terrain appartenant à la Ville, parcelle cadastrée section BV N° 0567p (100 m² environ).

Les frais d'acte notarié ainsi que les éventuels dévoiements de réseaux seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la vente de cette bande de terrain au prix de 30 €/m², conformément à l'avis des domaines.

Landivisiau, le 21 mai
Le Maire,
Samuel PHÉLIPPOT

